

Première étude indépendante canadienne connue faisant appel à un groupe témoin de non-utilisateurs de PAE, et confirmant les résultats positifs obtenus par les utilisateurs du PAE d'Arete¹.

Les participants à l'étude étaient des employés de diverses organisations situées à travers le Canada, qui ont été appariés en fonction de nombreuses variables de base, dont des caractéristiques démographiques, professionnelles, de santé mentale, de fonctionnement au travail, et d'autres encore.

En date du suivi mené six mois après l'utilisation du PAE d'Arete, les utilisateurs de ce PAE avaient obtenus des résultats sensiblement meilleurs, dans toutes les catégories, que les non-utilisateurs de PAE² :

Avec le PAE d'Arete³

Niveaux de détresse psychologique réduits



Diminution de symptômes de dépression et d'anxiété



Diminution du présentéisme et des niveaux de détresse au travail



Niveaux d'investissement dans le travail plus élevés



Niveaux de satisfaction de la vie plus élevés



Raisons pour lesquelles les employeurs choisissent un PAE d'Arete



Des améliorations en matière de santé mentale expliquent les effets positifs du PAE d'Arete sur le fonctionnement au travail : diminution du présentéisme et des niveaux de détresse, et accroissement des niveaux d'investissement dans le travail. Les employeurs qui cherchent à créer un milieu de travail psychologiquement sain et sécuritaire⁴, peuvent faire confiance aux effets manifestes du PAE offert par Arete.

1 Basé sur les données d'une étude menée par APAS Laboratory, « Les effets d'un PAE canadien sur la santé mentale et le fonctionnement au travail : Résultats d'une étude prospective quasi expérimentale », telle que publiée dans le *Journal of Workplace Behavioral Health* (Journal de la santé comportementale au travail), une revue à comité de lecture.

2 Les effets positifs du PAE d'Arete lui sont propres; l'utilisation d'autres PAE externes ne donnera pas nécessairement les mêmes effets.

3 Les utilisateurs avaient accès à un maximum de 12 heures de services de consultation.

4 Tel que défini dans la Norme nationale du Canada sur la santé et la sécurité psychologiques en milieu de travail.